

SPÉCIAL RWANDA

Nécessité du travail de la mémoire

Le devoir de l'intellectuel est d'essayer de comprendre : son espoir est que cet effort ne soit pas vain. Nous avons dans le numéro précédent posé à l'actualité de nombreuses questions. Il en est de nouvelles qui se bousculent en ce triste été, et celle-ci en particulier souvent entendue : pourquoi une telle violence ? pourquoi de tels massacres ? Il n'existe pas de réponse simple, mais la lecture de quelques ouvrages et la relecture, anxieuse, et évidemment dérisoire, de tout ce que nous avons publié et écrit sur le Rwanda depuis 15 ans apporte des éléments de réponse que nous voudrions faire partager à nos lecteurs.

Devant de tels drames nos mots sont impuissants, mais nous savons que les mots peuvent aussi tuer, comme les « études » de l'Académie des sciences de Serbie et les éditos de la radio des Mille collines. Pourtant essayons de nous relire pour comprendre un peu...

Nous n'avons publié que sept articles sur le Rwanda ; le premier, paru en 1988, analysait les élections de 1988 et cherchait à déterminer les chances de démocratisation du régime Habyarimana (1). Il était dû à un chercheur belge, Filip Reyntjens, qui publie ce mois-ci un ouvrage indispensable : *L'Afrique des Grands Lacs en crise* (2) ; deux articles étaient de M. Elias et D. Helbig et analysaient la violence et les possibilités (?) de transformation du régime (3) ; deux articles avant son éditorial de notre dernier numéro étaient dus à Jean-Pierre Chrétien (4), qui a longtemps semblé se battre trop seul contre le nazisme tropical qu'il voyait venir ; les deux autres articles sont parus en octobre 1993 : le premier de Gérard Prunier est une longue et remarquable analyse de l'histoire du Front patriotique rwandais (5). Cette analyse était jusqu'à l'intervention militaire le seul texte connu en français sur ce mouvement qui a mis en déroute l'armée rwandaise ; le second texte, publié sous un pseudonyme, était une analyse d'une pertinence tragique sur les errements et les

illusions de l'armée française au Rwanda (6). Sa modération et sa compréhension des motivations militaires ne l'en rendent que plus accablant après, revenons-y, la déroute d'une armée, formée, entraînée, et même parfois commandée, par des Français, qui non contente de se faire battre sans gloire, a ajouté à son fiasco l'infamie d'avoir laissé se perpétrer un génocide. En 15 ans, sept textes sur le Rwanda... Cette disette de travaux pose problème et constitue en soi un sujet d'inquiétude sur l'avenir de la production africaniste française : il est surprenant que le Rwanda n'ait pas suscité plus de vocations de chercheurs et que l'information et la connaissance de ce pays soient restées en France très pauvres, au point que F. Reyntjens s'étonne de la faiblesse d'un article sur le sujet paru dans une revue influente et dû à un africaniste « réputé » et écouté en haut lieu (7).

Nous avons par contre, toujours grâce à Jean-Pierre Chrétien, beaucoup publié sur le Burundi. Il est certain que le Burundi, où la minorité tutsie a toujours nié le caractère « ethnique » des choix politiques, et refusé les mentions ethniques sur les documents officiels — au point que nous avons publié des documents qui montraient que ces critères opéraient malgré les démentis officiels —, semblait l'objet d'une attention plus soutenue des chercheurs français (8). Une polémique a éclaté au Canada sur une soi-disant école historique burundo-française, mettant en cause les travaux français pour leur conformité apparente avec les idéologies au pouvoir à Bujumbura (9). Ces procès d'intentions injustes ont attiré l'attention sur l'accessoire, et sur les risques qu'il y a à tenir trop seul un front aussi exposé. L'essentiel demeure le remarquable travail historique de J.-P. Chrétien dont l'œuvre est un témoignage qui nous permet aujourd'hui de lire l'histoire burundaise, et en partie l'histoire rwandaise (10).

Dès 1972, le terme de génocide était utilisé pour qualifier les massacres de Hutus au Burundi par Jean-Pierre Chrétien (11). Un rapport signé par R. Lemarchand, en 1974, parlait, à propos du Burundi, de

(1) F. Reyntjens, « Cooptation politique à l'envers : les législatives de 1988 au Rwanda », *Politique africaine*, 34, juin 1989, pp. 121-126.

(2) F. Reyntjens, *L'Afrique des Grands Lacs en crise*, Paris, Karthala, 1994, 326 p.

(3) M. Elias et D. Helbig, « Deux mille collines pour les petits et les grands. Radioscopie des stéréotypes hutu et tutsi au Rwanda et au Burundi », *Politique africaine*, 42, juin 1991, pp. 65-73.

D. Helbig, « Rwanda : de la dictature populaire à la démocratie athénienne », *Politique africaine*, 44, décembre 1991, pp. 97-101.

(4) J.-P. Chrétien, « Presse libre et propagande raciste au Rwanda : « Appel à la conscience des Bahutu », *Politique africaine*, 42, juin 1991, pp. 109-120 et « Le défi de l'intégrisme ethnique dans l'historiographie africaniste. Le cas du Rwanda et du

Burundi », *Politique africaine*, 46, juin 1992, pp. 71-83.

(5) G. Prunier, « Éléments pour une histoire du Front patriotique rwandais », *Politique africaine*, 51, octobre 1993, pp. 121-138.

(6) J.-Ch. Ferney, « La France au Rwanda : raison du prince, déraison d'État », *Politique africaine*, 51, octobre 1993, pp. 170-174.

(7) F. Reyntjens, *op. cit.*, p. 179.

(8) J.-P. Pabanel, « Statistiques tribales au Burundi en 1986... », *Politique africaine*, 32, décembre 1988, pp. 111-115.

(9) Cf. F. Reyntjens, « Du bon usage de la science : l'école historique burundo-française », *Politique africaine*, 37, mars 1990, pp. 107-113.

(10) J.-P. Chrétien, *Burundi, l'Histoire retrouvée*, Paris, Karthala, 1993.

(11) *Ibid.*, p. 423.

selective genocide, pléonasmе sinistre. Or que s'est-il passé il y a vingt ans ? pas grand-chose ! Ou plutôt si : des accords de coopération ont été signés ; la France a mis le pied dans la région des Grands Lacs. La coopération militaire avec le Rwanda a commencé en 1975 pour s'achever avec la lamentable déroute de l'armée rwandaise. Le « bac à sable grandeur nature de l'armée française », excellente expression de J.-Ch. Ferry employée l'an dernier dans notre revue, est devenu un charnier... Le brouillard qui a longtemps entouré dans notre pays les questions de « génocide » et de « crime contre l'humanité », rarement utilisées dans les années soixante-dix, a laissé se développer les plus sinistres agissements dans une involontaire conjuration du silence qui unissait la coopération et ses critiques.

Les intellos aussi se laissent emporter par leurs propres querelles tribales. Pourquoi ? En relisant l'ouvrage, inédit en français, de Léo Kuper, *Genocide. Its Political Use in the Twentieth Century* (Londres, Penguin, 1978), dans lequel Rwanda et Burundi figurent en bonne place, j'ai trouvé une partie de la réponse à cette question. Léo Kuper était sociologue, mais aussi avocat ; il était juif et sud-africain. Il savait ce qu'étaient la colonisation et l'holocauste. Il pensait aussi que les questions juridiques n'étaient pas vaines et en ce sens son travail interpellait la gauche dont nous étions, tout occupée à lutter contre le « néocolonialisme » et peu soucieuse de formalisme juridique. Pour une bonne partie de la gauche anticolonialiste, génocide et colonisation, c'était pareil... Léo Kuper prend une peine extrême à réfuter cette argumentation : il y a certes une affinité entre extermination des populations et colonisation ; il est des politiques coloniales qui prennent des allures génocidaires mais les formes sont différentes, les contradictions existent et ne permettent pas de conclure à l'identité, sauf à raisonner paresseusement.

De plus il est un génocide que l'on oublie à penser ainsi : celui qui se produit au moment de la décolonisation. Le Rwanda et le Burundi n'entraient pas dans les cadres prêts à penser de notre tradition intellectuelle, sauf à y voir des héritages coloniaux, ce qui nous conduit à une extension maximale du concept de génocide, largement utilisé à gauche aussi, mais finalement pour tout dire, c'est-à-dire rien.

Le débat est malheureusement devenu d'actualité avec la prise de conscience française tardive, qui a fait suite au procès Barbie, et dont les palinodies du procès Touvier ont montré les limites. Le crime contre l'humanité est imprescriptible et il peut être jugé ; encore faut-il trouver des coupables et prouver la matérialité des faits. « Quels noms pour quels crimes » se demande Laurence Hansen Love dans *Vukovar, Sarajevo, la guerre en ex-Yougoslavie* réfléchissant sur les notions de génocide et de crime contre l'humanité, dans leur application à la Bosnie (12). En somme, comme elle le montre fort bien, nous avons affaire aux mêmes actes, mais le génocide est « une » sorte de crime contre l'humanité ; il en est d'autres, tel était le cas de l'apartheid selon les termes de la Convention du 3 novembre 1973 des Nations unies. Le terme de génocide était aussi difficile à traduire en termes juridiques que largement utilisé dans le débat

(12) V. Nahoum-Grappe, *La Guerre dans l'ex-Yougoslavie*, Paris, Éd. Esprit, 1994, pp. 227-242.

politique. Pour beaucoup, en France et ailleurs, ces massacres africains relevaient d'une sorte de situation d'anomie post-coloniale. Si tel n'avait pas été le cas, il aurait fallu chercher des coupables. Or les auteurs de ces crimes étaient souvent devenus nos partenaires et il était absurde de penser à demander leur collaboration dans l'établissement des faits : qui peut espérer traduire un jour devant un tribunal les vainqueurs incontestés de la guerre actuelle ? se demande avec une ironie amère Laurence Hansen Love. Et aujourd'hui, ceux qui ont formé ces militaires et armé ces miliciens ne sont-ils pas les complices d'un crime contre l'humanité ? N'est-ce pas là très précisément ce qu'un tribunal doit établir ?

« L'exemple » bosniaque aide aussi à comprendre la barbarie des actes perpétrés au Rwanda ; c'est justement parce que la différence entre les « catégories ethniques » est si faible que la violence est si intense : « l'intimité culturelle et sociale entre l'agresseur et l'agressé (...) permet une plus grande finesse de la cruauté et aggrave la douleur de la victime : sauvagerie et raffinement sont ici la même chose » (V. Nahoum-Grappe, *op. cit.*, p. 61). Nous nous trouvons confrontés à une nouvelle façon de penser l'Afrique post-coloniale. Il y a des hommes d'affaires qui achètent des émetteurs radios pour appeler au meurtre des bébés, il y a des soldats qui abusent — on veut le croire — des instructeurs qui ne comprennent pas leur langue (au Rwanda comme en Serbie il y aura beaucoup à traduire) en leur faisant croire qu'ils vont lutter contre la guérilla, alors qu'ils se préparent à massacrer les petites filles.

Le travail de la mémoire est la seule façon digne de sortir de ces atrocités et l'exemple ougandais est ici à méditer. L'Ouganda, qui a le triste privilège de figurer lui aussi dans le livre de Léo Kuper sur le génocide, avait mis en place en 1991 une commission de 5 membres comprenant juristes et historiens chargée d'établir la matérialité des actes de génocide et de préparer des matériaux pour d'éventuelles instructions. Cette commission est une institution officielle et l'engagement de Yoweri Museveni et du gouvernement ougandais en faveur des droits de l'homme lui avait valu une manière de reconnaissance officielle, puisque ce dernier fut l'un des rares chefs d'État africains « hors-champ » invités aux cérémonies du Bicentenaire de la Révolution française. Pourtant l'exemple de sa commission n'a pas fait école : à voir le peu d'enthousiasme des services officiels français pour un projet d'assistance du CREDU (aujourd'hui IFRA) à cet effort historique, je ne peux m'empêcher de penser, à tort je l'espère, que la doctrine officielle française était de ne pas trop parler de ces choses-là du côté des Grands Lacs...

En somme la coopération avec le Rwanda gagnait sur toute la ligne : elle jetait un voile sur un passé qu'elle ne voulait pas connaître, et que peu en France se souciaient de connaître, alors que les intellectuels dénonçaient la mainmise de la CIA sur les ONG, comme le *Minority Rights Group*, qui demandaient dans les années soixante-dix des enquêtes sur le génocide ; j'ai souvenir de bons amis m'affirmant qu'Amnesty International était un pion de la CIA, comme le Front patriotique rwandais aujourd'hui... Il est bon de répéter en ces temps de commémoration des débarquements de 1944 que le chauvinisme anti-anglo-américain, anti-anglophone comme on dit aujourd'hui, est un fonds de commerce tou-

jours juteux dans notre pays ! Au Rwanda cette mélasse franco-africaine, faite d'ignorance, d'intérêts, de lâcheté et de bêtise n'a pas vu ce qu'elle abritait en son sein. Le négationnisme rampant de ceux qui, par paresse, intérêt ou idéologie, ne veulent pas voir les génocides africains, en appelle d'autres ; comme tout sommeil de la raison, il engendre des monstres. Le Rwanda ne faisait pas partie de la zone franc et n'était pas une ancienne colonie française : il a été un carrefour privilégié de cette nouvelle politique africaine poursuivie depuis vingt ans et que notre revue s'est donnée pour mission d'essayer de comprendre. Nous n'avons pas tout à fait été à la hauteur de la tâche ! La réalité de l'horreur a dépassé la fiction de nos analyses.

Alain Ricard
Directeur de Politique africaine,
14 août 1994